

BUDGET PARTICIPATIF 2022



**VOUS AVEZ UNE IDÉE ?
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE MAISON DES PROXIMITÉS !**

115 000€ seront répartis pour les 5 projets sélectionnés

Retrouvez toutes les infos sur
castelnaud-le-lez.fr
et Imagina




**Castelnaud
le-lez**

LE MOT DE L'ÉLU



Bruno Roudier

Conseiller municipal
délégué, chargé de
l'innovation et de la
démocratie participative

La Ville lance son premier budget participatif ! Cela faisait partie du programme de l'équipe municipale portée par une volonté affirmée de notre Maire : développer la participation citoyenne à Castelnaud-le-Lez. **L'engagement est tenu !**

Ce budget participatif est une belle occasion proposée à nos concitoyens afin d'imaginer et co-construire avec les services de la Ville des projets innovants pour leur quartier. Des projets pour améliorer leur cadre de vie, des projets en matière de développement durable, concernant la jeunesse, les solidarités...

Cette innovation va s'inscrire durablement dans la vie locale et dans celle des Castelnaudais. Chaque année, ce budget participatif sera reconduit et permettra à chacune et chacun d'apporter sa contribution à une ville apaisée.



Le Budget Participatif c'est quoi ?

Le Budget participatif est un dispositif de participation citoyenne qui permet aux Castelnaudais de se mobiliser, proposer et choisir des projets d'intérêt général pour le « bien vivre ensemble » dans leur quartier.

Il permet également de mieux comprendre comment se construisent les projets, comment ils sont mis en œuvre en fonction des contraintes techniques et autres obligations publiques.

Ces projets d'intérêt général sont financés par une part du budget de la commune, volontairement réservée à cet effet. Ils seront réalisés par les services communaux en 2023.

L'enveloppe réservée sera de 115 000 € par an à partir de 2023.



Comment ça marche ?

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les projets seront proposés et choisis par les Castelnaudais dès l'âge de 16 ans. Les enfants peuvent participer accompagnés de leurs parents.

QUI RÉALISE LES PROJETS ?

Les projets seront soumis au vote des Castelnaudais à l'automne 2022 afin de désigner un projet par Maison des Proximités. Les projets lauréats seront réalisés par les services de la Ville en 2023, en associant les habitants et usagers.



Comment participer ? Les étapes ?





1^{ère} ÉTAPE

L'APPEL À IDÉES

À partir du 29 mars 2022

Tout Castelnaudien de plus de 16 ans pourra s'adresser à la Maison des Proximités de son quartier et proposer un projet à titre individuel ou collectif dès lors qu'il vise à améliorer le cadre de vie, le « bien vivre ensemble » et qu'il profite au plus grand nombre.

Les personnes seront aidées par les équipes d'animation des Maisons des Proximités pour exprimer leurs idées, leurs projets.

Une attention particulière sera portée aux thèmes de la jeunesse, du développement durable, de la solidarité, de l'innovation.

Chaque projet doit répondre aux critères suivants :

- Relever de l'intérêt général.
- Être localisé sur le territoire communal.
- Respecter le cadre légal (PLU et autres documents réglementaires...)
- Être techniquement réalisable.
- Ne pas déjà être en cours de réalisation, ou déjà prévu.
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.
- Respecter des valeurs de la République et de la Laïcité.



2^{ème} ÉTAPE

EXAMEN DES PROJETS

Juin 2022

Chaque projet sera soumis à une étude de faisabilité technique, juridique et financière menée par les services municipaux. Les projets qui répondront à l'ensemble des critères de faisabilité pourront donc être soumis au vote des Castelnaudiens en septembre 2022.



3^{ème} ÉTAPE

À VOUS DE DÉCIDER !

Septembre 2022

En septembre 2022, chaque Castelnaudien sera amené à voter pour LE projet qu'il souhaitera voir se réaliser dans son quartier. Un projet lauréat sera désigné par Maison des Proximités. Les votes auront lieu au sein des Maisons des Proximités et via l'application Imagina.



4^{ème} ÉTAPE

LE FORUM DU BUDGET PARTICIPATIF

Novembre 2022

À l'automne, les résultats du vote seront annoncés lors d'un forum participatif où les porteurs d'idées et les Maisons des Proximités présenteront les projets élus pour les quartiers.

L'ensemble des habitants et usagers de Castelnaud pourront rencontrer l'équipe des Maisons des Proximités.

Ce sera également l'occasion de présenter les autres projets non lauréats cette année mais qui pourraient l'être l'année suivante car bien entendu le Budget Participatif sera reconduit chaque année.



5^{ème} ÉTAPE

VALIDATION DU BUDGET 2023 AU CONSEIL MUNICIPAL

Les projets lauréats seront entérinés lors du vote du budget au Conseil Municipal début 2023.



6^{ème} ÉTAPE

RÉALISATION PAR LES SERVICES COMMUNAUX

2023

Les projets lauréats seront réalisés en 2023 par les services de la Ville, en associant les habitants.



7^{ème} ÉTAPE

ÉVALUATION

Fin 2023

La première génération de budget participatif fera l'objet d'un bilan permettant de tirer des enseignements et de préparer la seconde génération.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ? VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Rendez-vous

Sur le site internet <https://www.castelnaud-le-lez.fr/Participation-citoyenne/299/>

Sur l'application **Imagina** rubrique **Participation Citoyenne**

Après de la **Maison des Proximités** de votre quartier :

MAISON DES PROXIMITÉS **MAS DE ROCHET**

Tél. : 04 67 10 41 67

Courriel : mdprochet@castelnaud-le-lez.fr

MAISON DES PROXIMITÉS **DEVOIS**

Tél. : 04 67 72 93 16

Courriel : mdpdevois@castelnaud-le-lez.fr

MAISON DES PROXIMITÉS **CAYLUS**

Tél. : 04 11 28 19 13

Courriel : mdpcaylus@castelnaud-le-lez.fr

MAISON DES PROXIMITÉS **PRADO-CONCORDE**

Tél. : 04 67 10 41 69

Courriel : mdpprado-concorde@castelnaud-le-lez.fr

MAISON DES PROXIMITÉS **EURÊKA**

Tél. : 04 11 28 29 95

Courriel : mdpeureka@castelnaud-le-lez.fr

OU

contactez-nous par courriel à budgetparticipatif@castelnaud-le-lez.fr